
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le vendredi 10 décembre 2021 à compter de 9 h par vidéoconférence, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents virtuellement:

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Madame la conseillère Anne Potvin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Mathieu Caron
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Véronique Danis
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Montcerf-Lytton
Messines
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absent :

Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Madame la conseillère Francine Fortin

Blue Sea
Bois-Franc
Maniwaki

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Joelle Lafrenière, chargée de projet à la direction générale et madame Julie Thérien, adjointe au greffe.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Monsieur le conseiller Nicolas Malette déclare la séance ouverte à 9 h 00. Madame la préfète mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié tel que requis aux membres du Conseil.

2021-R-AG373

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 10 décembre 2021

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2021-R-AG374

Modification de la résolution 2018-R-AG207 – Projet Route Maniwaki-Témiscamingue – Autorisation de signature – Convention d’aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAHM) dans le cadre du Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR)

Considérant la résolution 2018-R-AG207 adoptée par le Conseil de la MRC à l’occasion de sa séance ordinaire tenue le 19 juin 2018, autorisant la directrice générale de la MRC à déposer une demande dans le cadre de l’appel à projets du Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) pour le dossier « Route Maniwaki-Témiscamingue »;

Considérant qu’un avenant doit être signé en suivi de la convention intervenue, afin d’autoriser une prolongation de l’aide financière au-delà du 31 décembre 2021 et qu’il convient de modifier les signataires autorisés;

En conséquence, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2018-R-AG207 afin d’autoriser, de façon non nominative, la directrice générale de la MRC ou la directrice générale adjointe et greffière de la MRC à signer l’avenant à intervenir suite à la convention signée entre la MRC et le MAMH concernant le financement demandé via le FARR pour le dossier de la Route Maniwaki-Témiscamingue, ainsi que tout document futur relatif à ce dossier, s’il y a lieu.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-R-AG375

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Neil Gagnon propose et il est résolu de clore la présente séance à 9 h 08.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.